



Législature 2021-2026

Rapport du Conseil communal au sujet du postulat no 6 du groupe Pluriel-Plural concernant l'aménagement d'une place de jeux et de rencontres pour les familles et les habitants-tes sur les parcelles 35 et 58 « Au Quartier Neuf » du secteur Courtepin-Courtaman

Séance du 21 mai 2025

1 Résumé du postulat

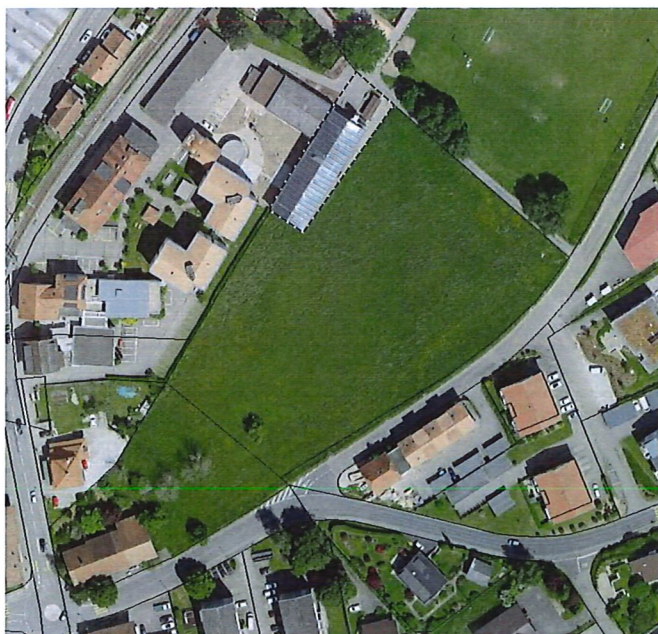
En vue du Conseil général du 27 septembre 2023, les groupes ont été invités à soumettre leurs projets au Conseil communal dans le cadre de l'analyse des modèles pour le plan financier 2023 – 2031. De nombreux groupes ont alors souligné la nécessité de réaliser des places de jeux et de rencontres ainsi que la mise en valeur du centre de Courtepin. Ces deux suggestions ont été intégrées dans les listes établies par le Conseil communal et elles figurent dans le modèle 2 du plan financier 2023 – 2031 avec la priorité B.

2 Réponse du Conseil communal

2.1 Situation initiale

La politique de densification voulue par le canton et la confédération ont réduit, les derniers espaces verts du secteur Courtepin-Courtaman pour laisser place à des villas groupées et à des immeubles. Les espaces verts encore disponibles pour réaliser des places de jeux et de rencontres sont devenues rares.

La configuration du secteur Courtepin-Courtaman comporte de nombreux immeubles locatifs, ce qui accentue la nécessité de planifier des espaces de détente et de loisirs qui apporteront aussi des îlots de fraîcheur bienvenus pendant la période estivale.



Prise de vue satellite de la zone en question.

Source : Géoportail cantonal

2.2 Recommandation

Effectivement, l'espace vert au centre de l'agglomération, parcelles 35 et 38 du RF de Courtepin, sont d'une surface totale de 12'434 m² et en affectation d'intérêt général, ce qui favorise une éventuelle réalisation de zone de loisirs, de rencontres ou d'infrastructures publiques. Ce type de zone à bâtir restreint la possibilité d'implantation de bâtiments de locatifs de rendement et est donc peu attractive pour de la promotion immobilière.

2.3 Mesures mises en place

Comme déjà imaginé en son temps, ces parcelles sont en zone d'intérêt général, la proximité de la piscine et un terrain de sport en ferait un ensemble cohérent.

Ces parcelles sont idéalement situées pour un accès en mobilité douce et la grande surface permettrait la réalisation de nombreux autres aménagements.

La commune a d'ores et déjà repris contact avec les propriétaires des parcelles en question pour relancer les discussions abordées il y a sept ans, afin de connaître les intentions de ces derniers. À ce jour, et s'ils sont ouverts à la discussion.

Suite à ces échanges, le Conseil communal pourra se positionner pour un éventuel achat de ces parcelles et le lancement d'une étude de faisabilité dans le sens du postulat.

3. Conclusion

Les démarches et les échanges sont bien entamées avec le propriétaire des terrains et une nouvelle expertise immobilière à eu lieu d'un commun accord pour la valeur de la ferme. Il reste à négocier l'éventuel prix du terrain et si un échange de terre serait également acceptable.

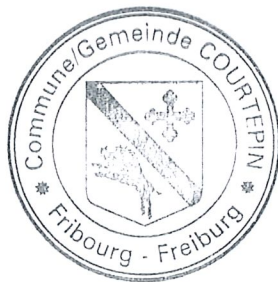
Le Conseil communal prie le Conseil général de prendre acte de la présente réponse à ce postulat. Celui-ci est ainsi liquidé.

Rapport validé par le Conseil communal lors de sa séance du 10 mars 2025.

Au nom du Conseil communal

Le Syndic :


Martin Moosmann



La Secrétaire communale :


Anne Rochat